



A bord, restez en mode avion

publié le **23/04/2014**, vu **1886 fois**, Auteur : [Maître Valérie Augros](#)

La communication en vol

Le 9 décembre 2013, l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) a confirmé la possibilité pour les passagers aériens de laisser leurs appareils électroniques portables (comme les smartphones, tablettes, liseuses, appareils photo numériques, etc.) allumés en mode non connecté, ou autrement dit en « mode avion », à bord pendant toute la durée du voyage. La condition est que ces appareils ne doivent transmettre aucun signal.

Ces appareils électroniques peuvent donc désormais rester allumés y compris lors des phases de roulage, de décollage et d'atterrissage. Jusqu'à présent, les passagers devaient obligatoirement éteindre leurs appareils électroniques au cours de toutes ces phases.

L'AESA a donc publié des orientations de sécurité destinées aux compagnies aériennes.

Ces orientations de sécurité sont cependant applicables aux seules compagnies aériennes de l'Union Européenne. Les compagnies décideront donc du rythme de mise en œuvre de ces orientations à leur bord. Les compagnies étrangères devront quant à elles se référer aux instructions des autorités de l'aviation civile de leur pays.

En tout état de cause, pour le moment, les passagers doivent continuer à suivre les consignes données par les membres d'équipage ; ils ne peuvent donc utiliser leurs appareils électroniques en mode avion, que si cela est permis par la compagnie sur laquelle ils voyagent et si les membres d'équipage les y autorisent.

La prochaine étape particulièrement attendue concerne les conditions d'utilisation des appareils électroniques en mode connecté et la possibilité de se connecter à un réseau pendant toute la durée du vol. L'AESA a donc commandé une étude de sécurité à ce sujet.

Affaire à suivre...

Article initialement publié le 06/01/2014